

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne crois pas qu'il soit avantageux de poursuivre cette question. Les honorables députés savent, en vertu du Règlement, que pour constituer une question de privilège les propos dont on peut se plaindre doivent être de nature diffamatoire. Les propos dont se plaint, peut-être avec raison, l'honorable député de Mercier (M. Boulanger), au nom de ses collègues, sont peut-être répréhensibles, mais je ne crois pas que je puisse juger qu'ils sont diffamatoires de façon à constituer, à première vue, une question de privilège.

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE SUR LE PROGRAMME LÉGISLATIF

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur j'aimerais faire une déclaration concernant le programme des travaux parlementaires envisagés. Je crois, monsieur l'Orateur, qu'en cette année du centenaire, il serait bon de concevoir et d'appliquer tout programme de manière à prévoir des vacances d'été qui permettront aux députés de prendre part, dans leurs circonscriptions respectives, aux cérémonies commémoratives du centenaire.

Ces vacances dépendront toutefois des progrès accomplis dans l'étude des mesures législatives proposées. Pour y arriver, le gouvernement aura à établir un programme, à consulter les partis de l'opposition et à collaborer avec eux. Il est bien entendu qu'une telle collaboration implique la nécessité d'offrir au Parlement l'occasion suffisante de discuter chaque projet de loi.

● (2.50 p.m.)

Compte tenu de ces considérations, je préconise, pour le premier semestre de 1967, l'adoption d'un programme parlementaire dont voici les phases principales. La session actuelle sera prorogée le 10 mars, ce qui nous laisse 33 jours de séances. La nouvelle session débutera le lundi 13 mars, entrecoupée du congé de Pâques qui s'étendra du jeudi 23 mars au lundi 3 avril. Ensuite, l'ajournement d'été du centenaire se prolongera jusqu'à la fin de septembre, alors que commencera la session d'automne.

Le gouvernement espère que, d'ici l'été, le Parlement pourra disposer de certaines mesures que je vais indiquer. La liste que je présente ne comprend pas de bills relativement non controversables qui, souvent, peuvent être, d'un commun accord, étudiés d'une façon discontinue, comme ce fut le cas hier soir. Elle ne tient pas compte non plus des situa-

tion d'urgence qui pourraient accaparer le temps de la Chambre pour fins de législation non prévue ou pour d'autres fins. Sous réserve de ces précisions, j'invite la Chambre à s'attaquer dès maintenant au programme suivant dont nous devons disposer avant l'ajournement d'été; j'ajoute, toutefois, que les divers articles ne seront pas nécessairement abordés dans l'ordre où je les présente.

Le bill sur la réorganisation des forces canadiennes.

Le budget provisoire.

Le projet de résolution visant la création d'un comité spécial chargé d'étudier le règlement, la procédure et les usages parlementaires, et l'opportunité de prolonger pour une autre session les changements adoptés et apportés au Règlement actuel.

Le projet de résolution visant la création d'un comité spécial chargé d'étudier la question de l'hymne national.

Les bills sur la fonction publique, lorsqu'ils reviendront du comité.

Les amendements à la loi sur les banques, lorsqu'ils reviendront du comité, ainsi que le bill sur les banques d'épargne de Québec et le bill sur l'assurance-dépôts.

Le bill visant à stimuler la recherche et le développement scientifiques dans l'industrie.

Le bill sur la Commission d'appel de l'immigration.

Le bill sur les arrangements fiscaux, y compris les propositions relatives à l'instruction post-secondaire.

Les traitements statutaires et les émoluments des juges.

Le bill sur la prolongation de la Commission canadienne du blé.

Les mesures concernant la radiodiffusion et la télédiffusion.

Le bill visant à modifier le Code criminel.

Le bill visant à donner suite à certaines nouvelles politiques d'expansion houillère et industrielle pour la Nouvelle-Écosse.

Les amendements à la loi nationale sur l'habitation.

Le bill tendant à instituer la Société de développement du Canada.

Le bill tendant à instituer une Société d'encouragement à l'industrie cinématographique.

Le bill concernant la formation professionnelle des adultes.

Le bill tendant à modifier la loi sur les corporations canadiennes.

Les amendements à la loi sur la citoyenneté.

Des voix: Oh.

Le très hon. M. Diefenbaker: De quel centenaire le premier ministre parle-t-il?

Le très hon. M. Pearson: En outre, après la prorogation, il y aurait le débat sur le dis-